

## EPCOR Natural Gas Limited Partnership (ENGLP) – Aylmer - 1<sup>er</sup> janvier 2025

EPCOR a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) de modifier les prix qu'elle facturera aux clients d'Aylmer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La CEO a approuvé les tarifs de l'électricité suivants, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Frais du gaz naturel<sup>1</sup> (y compris le rajustement trimestriel) = **15,1305 ¢/m<sup>3</sup>**

Incidence annuelle du tarif du gaz naturel pour un consommateur moyen (consommant 1 780 m<sup>3</sup> par an) = **8,07 \$**

Il y a des avenants temporaires qui expirent le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'impact annuel sur la facture dû à cet ajustement est = **-13,77 \$**

Incidence annuelle totale sur la facture d'un client moyen = **-5,70 \$**

La principale raison de la modification des tarifs des produits de base est une diminution du prix prévu qu'EPCOR s'attend à payer pour le gaz naturel au cours des 12 prochains mois et la différence entre les prix réels des produits de base du gaz et les prix estimés au dernier trimestre.

**Remarque** : Les prix du gaz naturel sont calculés à partir des prévisions données pour les 12 prochains mois. Les prévisions n'étant jamais exactes, il est normal que le prix facturé diffère du prix réel du marché. La différence est calculée et répercutée sur les consommateurs, et elle sera créditée ou débitée lors des demandes ultérieures aux termes du rajustement trimestriel des tarifs.

### Tarifs résidentiels d'EPCOR (par mois)

En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Description du tarif	Clients du réseau de gaz		Clients en achat direct	
	Nouveau tarif	Hausse ou baisse annuelle	Nouveau tarif	Hausse ou baisse annuelle
Approvisionnement en gaz (¢/m <sup>3</sup> )	15,1305 ¢	8,07 \$	S.O.	S.O.
Frais mensuels : Frais fixes (\$/mois)	21,50 \$	Aucun changement	21,50 \$	Aucun changement
Volume livré chez vous : 0 à 1 000 m <sup>3</sup> Au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> (¢/m <sup>3</sup> )	14,5341 ¢ 11,6811 ¢	Aucun changement	14,5341 ¢ 11,6811 ¢	Aucun changement
Taxe fédérale sur le carbone et frais carbone des installations	15,25 ¢	Aucun changement	15,25 ¢	Aucun changement
<b>Hausse/baisse annuelle de la facture*</b>	<b>8,07 \$</b>		Aucun changement	
Rajustements temporaires des tarifs	-13,77 \$		Aucun changement	
<b>Incidence annuelle totale sur la facture</b>	<b>- 5,70 \$</b>		Aucun changement	

\*Montant calculé selon la consommation type de 1 780 m<sup>3</sup> par an.

<sup>1</sup> Tel qu'approuvé dans le dossier EB-2024-0337